

bureaux de poste, des divers services fédéraux et si ces emplois ne seront pas occupés par des personnes bilingues venant de l'extérieur.

Je voudrais dire quelques mots au sujet des difficultés auxquelles font face les agents recenseurs lorsqu'il s'agit de décider quelle est la langue maternelle des diverses personnes d'une région. Je pense à une famille de ma circonscription dont le père est de langue française. Il a épousé une jeune fille de langue anglaise et les enfants parlent anglais, de sorte que toute la famille parle maintenant l'anglais, sauf le père lorsqu'il va rendre visite à ses parents. Quelle langue sera censée être celle de sa famille lors du recensement? Il est bien évident qu'il n'y a aucune règle à ce sujet et que tout dépendra de l'opinion et de l'interprétation de l'agent recenseur.

En outre, il sera sans doute très difficile de délimiter les districts bilingues. Je suis certain que des représentants de chacune des provinces trouveraient une solution. Il y a aussi la question des droits provinciaux et de l'assentiment des provinces. Après tout, il serait inutile de circonscrire un district bilingue si la province ne veut pas aider la région par un programme intense d'éducation qui permettrait au groupe minoritaire de conserver sa langue. Ces dix dernières années, chaque jour dans le cours de mon travail, je prenais plaisir à rencontrer deux ou trois familles de la minorité francophone de ma circonscription. Le problème linguistique m'a toujours intéressé. Je leur demandais ce qu'elles pensaient de leur vie dans un milieu à prédominance anglaise. J'ai entendu des remarques fort d'intéressantes. Certains voulaient conserver leur culture française, d'autres pensaient que cela ne valait pas la peine. Une personne remarquable, mère de six enfants, m'a dit que, à son avis, l'anglais devrait être la seule langue principale.

● (7.10 p.m.)

Comme je lui disais qu'être bilingue était utile et qu'une personne ne devait pas renoncer à la possibilité de connaître deux langues, elle m'a répondu: «Nous devons vivre dans un monde de langue anglaise et mes enfants doivent apprendre l'anglais pour obtenir des emplois.» Donc, si les provinces ne veulent pas encourager les districts bilingues par des programmes massifs d'enseignement, nous risquons de créer des ghettos linguistiques. On dit souvent que les problèmes qu'affrontent les gens des campagnes sont créés par le manque d'instruction. Dans les campagnes, il nous faudra relever le niveau de l'enseignement chez les minorités, pour qu'elles puissent faire face aux exigences pratiques de l'économie et de la technologie. Si l'on adop-

taut cet amendement, la collaboration des provinces intéressées devrait s'accroître considérablement.

L'article 14 stipule qu'il y aura au moins cinq commissaires représentant les diverses provinces ou les principales régions du Canada. La définition de la région est tellement vague qu'il est inutile de s'y attarder. Ces cinq personnes pourraient venir d'au-delà du cercle polaire et représenter néanmoins les diverses régions du Canada. Elles pourraient venir de cinq banlieues de Toronto ou de Montréal, ou encore de Winnipeg ou de Terre-Neuve. La phrase est tellement vague qu'elle ne signifie pas grand-chose; cela revient à dire qu'on peut nommer presque n'importe qui. Le gouvernement pourrait très bien désigner cinq personnes d'une région donnée, bien que cela reviendrait à saborder l'esprit même de l'article, qui vise, je suppose, à donner la préférence aux personnes familières avec les problèmes que l'institution des districts bilingues ne manquera pas de soulever. Puisque nous devons avoir un conseil, faites au moins qu'il soit constitué de personnes rompues aux difficultés qui surgissent dans chacune de nos provinces; évitons que des personnes originaires de l'Est du Canada soient appelées à décider de l'institution de districts bilingues dans l'Ouest et des modalités requises.

On a dit que le gouvernement userait de son pouvoir à bon escient et nommerait un groupe représentatif. Le ministre pourrait fort bien le faire, car il ne gardera pas son portefeuille pour toujours. Un autre ministre, un autre gouvernement auront le pouvoir, et ils pourraient penser différemment. Il me semble donc que la définition nébuleuse que donne l'expression «Principales régions du Canada» devrait être élucidée.

A certains points de vue, c'est une expérience intéressante, car dans une certaine mesure une minorité essaye d'imposer sa culture à la majorité. Cela est discutable. Les Canadiens français pourraient dire qu'il est temps que leur culture soit reconnue, car ils ont été victimes de distinctions fort injustes dans le passé. Ils peuvent même le croire sincèrement, mais bien des gens ne le croiront pas. Cette attitude risque de diviser le pays, et les choses empireront sans doute avec le temps. Quand des parents découvriront que leurs fils et leurs filles ne pourront plus entrer dans la fonction publique ou dans l'armée aussi facilement qu'autrefois, les passions et la déraison prendront le dessus. Tout déraisonnable que puisse être parfois cet antagonisme, c'est un sentiment qui fait réel.

Toute tentative d'imposer à la majorité le point de vue d'une minorité rencontrera une